MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Presse, radio, télévision

DES MESURES POUR PERMETTRE AUX MÉDIAS D'ACCÉLÉRER LEURS ÉVOLUTIONS ET LEUR TRANSFORMATION FACE AUX MUTATIONS NUMÉRIQUES

Dossier de presse

Paris — 09 novembre 2026

Sommaire

05 **Éditorial**

06 **Un modèle économique des médias fragilisé**

07 **Presse écrite : accompagner la modernisation du secteur**

07 De nouveaux leviers législatifs pour renforcer le financement de la presse

07 Des financements publics supplémentaires pour moderniser la presse

08 Un soutien public à la presse réaffirmé

08 Des aides au pluralisme davantage tournées vers les rédactions

09 **Radio : moderniser le cadre réglementaire et accélérer la transition numérique**

10 **Télévision : rétablir des conditions de concurrence plus équitables**

10 Rapprocher les conditions de contribution fiscale

10 Assouplir la réglementation de la publicité télévisée

11 **Suivi de la mise en œuvre des mesures**

11 **Europe : adapter les règles aux nouveaux équilibres**

Édito



Catherine Pegard © Jeanne Accorsini MC SIPA PRESS

Lors des États généraux de l'information, les acteurs des médias ont alerté sur la crise économique que traverse leur modèle. Depuis plus d'une décennie, leurs ressources publicitaires ne cessent de diminuer, au profit des plateformes numériques qui diffusent l'information sans toujours contribuer à son financement. Les médias traditionnels, qui produisent une information de qualité, pluraliste et indépendante, sont fragilisés Pourtant, leur rôle est vital pour nous informer, nourrir le débat démocratique et protéger notre société contre les manipulations et les ingérences étrangères.

Le Président de la République a souhaité des réponses ciblées pour permettre aux médias de s'adapter aux mutations numériques tout en préservant leur mission fondamentale. Face à un défi qui touche l'ensemble du monde de l'information, nous proposons des outils adaptés aux problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour la presse écrite, le gouvernement présente un projet de loi qui instaure une obligation de fléchage : les grands annonceurs devront désormais orienter une partie de leurs investissements publicitaires numériques vers les sites d'information politique et générale. Une mesure innovante qui vise à rééquilibrer la concurrence et à permettre aux éditeurs de financer leur transition numérique. Ce projet s'ajoute à d'autres initiatives, comme le renforcement du droit voisin pour une rémunération plus juste des contenus, ou encore l'appel à projets France 2030 « transition numérique et appropriation de l'intelligence artificielle ».

Pour la radio, le Gouvernement soutient une proposition de loi visant à moderniser son cadre réglementaire et à accélérer le déploiement de la radio numérique terrestre ou DAB+.

Pour la télévision, le projet de loi de finances initial pour 2027 réduit l'abattement fiscal dont bénéficiaient les plateformes gratuites de partage de vidéos afin de rétablir une concurrence plus équitable avec les chaînes. Les assouplissements de la réglementation publicitaire sont également engagés.

Construire un avenir où l'information reste un bien commun, accessible à tous, et où les médias continuent de jouer leur rôle est essentiel au débat démocratique.

Catherine Pégard
Ministre de la Culture

Un modèle économique des médias fragilisé

Face aux bouleversements économiques et technologiques qui fragilisent les médias, le ministère de la culture déploie un ensemble de mesures pour soutenir la production d'une information de qualité, préserver le pluralisme et accompagner la transformation de la presse écrite, de la radio et de la télévision.

L'ensemble des mesures qui sont présentées visent à permettre aux acteurs des médias d'accélérer leur transformation vers le numérique. Le projet de loi visant à mieux orienter les investissements publicitaires vers la presse d'information s'inscrit en particulier dans cette démarche, qui associe soutien financier, modernisation et adaptation du cadre réglementaire à la concurrence des plateformes numériques.

Les médias historiques, qu'il s'agisse de la presse écrite, de la radio ou de la télévision, sont confrontés à une baisse de leurs ressources traditionnelles, dans un environnement marqué par la montée en puissance des plateformes numériques.
Cette fragilisation résulte notamment de la transformation du marché publicitaire, principale source de financement des médias. En 2026, près de 70 % des recettes publicitaires sont captées en France par les canaux numériques, dont les trois quarts par les grandes plateformes. Ces médias représentaient encore 75% de ces recettes en 2012 ; ils en comptent désormais moins d'un tiers. Les plateformes prélèvent ainsi une part croissante des investissements publicitaires, sans contribuer dans les mêmes proportions au financement des médias. Publiée en janvier 2026, l'étude conjointe de l'Arcom et du ministère de la Culture sur le modèle économique de l'information mettait en évidence la fragilité économique des producteurs d'information : 56 % des médias interrogés étaient déficitaires. Ceux qui produisent l'information ne sont plus ceux qui en vivent.
Ces difficultés s'accélèrent avec de nouveaux défis technologiques. L'intelligence artificielle générative bouleverse les modalités d'accès à l'information et participe à la baisse de fréquentation des sites de presse.

Face à ces transformations, l'État poursuit son soutien aux acteurs des médias. Cette ambition s'étend des médias privés aux entreprises de l'audiovisuel public, dont les missions demeurent essentielles à l'accès de tous à une information fiable et pluraliste.

Presse écrite : accompagner la modernisation du secteur

DE NOUVEAUX LEVIERS LÉGISLATIFS POUR RENFORCER LE FINANCEMENT DE LA PRESSE

Pour orienter davantage les investissements des grands annonceurs vers la presse en ligne d'information politique et générale, le Gouvernement présente un projet de créant une obligation de fléchage d'une partie de ces investissements. Ce projet de loi est appelé à constituer un nouvel outil au service de ces médias essentiels à la vitalité du débat démocratique et à la cohésion sociale.

Le Gouvernement a aussi apporté un soutien actif à la proposition de loi visant à garantir l'effectivité du droit voisin des éditeurs et agences de presse. Ce texte, qui devrait être prochainement adopté définitivement par le Parlement, doit permettre une rémunération plus juste de leurs contenus par les plateformes numériques.

Ces deux initiatives législatives poursuivent un objectif commun : mieux reconnaître la valeur de l'information et renforcer les moyens de ceux qui la produisent.

DES FINANCEMENTS PUBLICS SUPPLÉMENTAIRES POUR MODERNISER LA PRESSE

L'appel à projets France 2030 en cours « Transition numérique de la Culture et appropriation de l'intelligence artificielle » contribue à soutenir la transformation numérique de la presse, notamment par le développement de solutions d'intelligence artificielle pour la production, la diffusion et la valorisation des contenus éditoriaux. Il vise également à renforcer la maîtrise des données, la protection des droits, la conquête de nouveaux publics et la rémunération des éditeurs.

Le fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP), qui soutient les investissements des éditeurs, bénéficie d'un abondement de 3 M€ dans le projet de loi de finances initial pour 2027, ainsi que de 10 M€ pour accompagner les mutualisations des outils industriels dans le cadre du contrat de modernisation de la distribution de la presse conclu avec les acteurs du secteur en juillet 2026.

UN SOUTIEN PUBLIC À LA PRESSE RÉAFFIRMÉ

Le projet de loi de finances initial pour 2027 conforte les crédits alloués aux aides à la presse, à hauteur de 177 M€. Chaque année, près de 600 titres de presse bénéficient d'un soutien au pluralisme, à la diffusion (aux abonnés ou au numéro), ou à la modernisation dans le cadre de critères transparents et objectifs, visant à préserver le pluralisme et assurer le dynamisme du paysage médiatique français.

En particulier, le soutien à la distribution postale de la presse aux abonnés en zone rurale sera renforcé en 2027 à hauteur de 3 M€, afin de permettre à l'ensemble des citoyens, quel que soit leur lieu de vie, d'accéder à l'information politique et générale à un prix raisonnable.

DES AIDES AU PLURALISME DAVANTAGE TOURNÉES VERS LES RÉDACTIONS

Une évolution importante des aides au pluralisme est engagée afin de mieux valoriser l'investissement des entreprises de presse dans leurs rédactions. Leur répartition doit davantage tenir compte des moyens consacrés à la production d'information, en particulier de la rémunération des journalistes professionnels. Le principe est simple : mieux soutenir les titres qui investissent dans leurs rédactions et dans le travail journalistique.

Cette logique, déjà partiellement appliquée à l'aide au pluralisme des services de presse tout en ligne créée en 2022, sera étendue dès 2027 à l'aide au pluralisme des quotidiens nationaux.

Radio : moderniser le cadre réglementaire et accélérer la transition numérique

Média gratuit, accessible et de proximité, la radio fait face à la concurrence des plateformes audio numériques et à la fragilisation de ses recettes publicitaires.

Le Gouvernement soutient la proposition de loi relative à la modernisation de la radio, adoptée en première lecture par le Sénat le 13 octobre 2026. La procédure accélérée a été engagée afin d'en faciliter l'examen parlementaire.

Le texte prévoit trois évolutions attendues.

La première concerne la simplification des mentions légales obligatoires dans les messages publicitaires radiophoniques. Il s'agit de permettre, sous certaines conditions, leur remplacement par des campagnes d'intérêt général ou des programmes d'information aux consommateurs, afin de retenir les modalités les plus adaptées aux objectifs de protection de la santé et des consommateurs. Le temps ainsi libéré dans les publicités devrait permettre aux radios de dégager des ressources supplémentaires.

La deuxième vise à accélérer le développement de la radio numérique terrestre (DAB+), qui permet une meilleure qualité de réception et une diversification de l'offre radiophonique.

Enfin, la proposition de loi entend garantir le maintien d'un accès gratuit et direct à la radio hertzienne dans les véhicules, en favorisant la présence de récepteurs compatibles FM et DAB+, sans dépendance obligatoire à une connexion internet.

Le paysage radiophonique français est par ailleurs riche de près de 800 radios associatives sur tout le territoire national. En sanctuarisant les crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) dès le projet de loi de finances initial pour 2027, le Gouvernement réaffirme l'importance de ces radios locales pour la vie associative et démocratique de notre pays.

Télévision : rétablir des conditions de concurrence plus équitables

Plusieurs évolutions sont engagées pour réduire les asymétries, notamment fiscales et réglementaires, avec les plateformes.

RAPPROCHER LES CONDITIONS DE CONTRIBUTION FISCALE

Le projet de loi de finances initial pour 2027 diminue l'abattement dont bénéficiaient depuis dix ans les plateformes gratuites de partage de vidéos, dans le cadre de la taxe sur les services de vidéo (TSV-G). Il passerait de 66 % à 33 %. La diminution de cet abattement vise à une plus grande équité fiscale entre ces plateformes numériques et les diffuseurs audiovisuels : ces plateformes sont désormais en concurrence avec les chaînes de télévision ou les plateformes de vidéo à la demande.

ASSOUPLIR LA RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ TÉLÉVISÉE

Le ministère engage parallèlement une consultation sur la révision du décret du 27 mars 1992 relatif à la publicité télévisée, afin de tenir compte de l'évolution du marché et des conditions de concurrence avec les plateformes numériques.

Il s'agit d'offrir aux chaînes de télévision davantage de souplesse et de libertés dans leurs choix en matière de publicité, en termes de durées (durées maximales par heure, durée des coupures publicitaires...) et de formats (spots de téléachat, parrainage, placement de produits..).

Suivi de la mise en œuvre des mesures

Afin de s'assurer de l'effectivité des mesures et dans un contexte mouvant sur ces enjeux, le Gouvernement s'engage également à mettre en place un suivi rapproché de ces mesures, de leur efficacité et de l'évolution des pratiques pour accompagner ce dispositif.

Europe : adapter les règles aux nouveaux équilibres

Les transformations des médias appellent nécessairement des réponses à l'échelle européenne. Les autorités françaises défendent donc une adaptation du cadre européen, afin de garantir l'équité concurrentielle entre médias et plateformes numériques, ainsi que de soutenir la diversité de la création et de la production.

La révision de la directive sur les services de médias audiovisuels (SMA) constitue une échéance majeure. Elle doit permettre de garantir la visibilité des médias sur les nouveaux supports de diffusion et, plus généralement, de corriger les asymétries réglementaires, notamment en matière de publicité et de protection des publics.

Des travaux sont également engagés par la Commission européenne au sujet du cadre européen du droit d'auteur et des droits voisins. Les autorités françaises y contribueront afin de promouvoir la juste rémunération des titulaires de droits, et de favoriser le développement d'un marché de licences au service tant de la création que de l'innovation.

Enfin, dans le cadre des négociations relatives au prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, les autorités françaises soutiennent le programme AgoraEU, qui doit notamment contribuer au développement des secteurs culturels, créatifs et médiatiques européens. Ce programme consacre un nouvel objectif dédié au soutien aux médias d'information.

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de presse
Délégation à l'information et à la
communication Ministère de la Culture
service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Suivez le Ministère sur Facebook et Twitter